

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réclame
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Janvier 1875.

Bulletin politique.

L'ANNÉE 1875.

L'année 1874 s'est close par des actes et des faits qui sont loin de présager un avenir brillant à l'année 1875. Il est impossible à un écrivain animé de sentiments honnêtes et patriotiques de taire les anxiétés que lui causent les difficultés d'une situation qui n'a point d'analogues dans le passé de la France.

L'Assemblée est certes composée en majeure partie d'hommes éclairés, honnêtes, animés des meilleures intentions ; les membres du ministère et leur honorable chef, le maréchal de Mac-Mahon, ont droit au même témoignage, que personne ne songe à leur contester. Et pourtant, en dépit de tout ce faisceau de lumières et de bonnes volontés, on sent que la situation s'aggrave tous les jours, que les idées dissolvantes et les passions subversives gagnent chaque jour du terrain, pendant que les diverses fractions du parti de l'ordre se divisent, se pulvérisent, se font échec les unes aux autres, au lieu de s'unir pour contenir le flot montant de la révolution. Tous les esprits sensés que n'affolent pas les rêves d'une République conservatrice ou rénovatrice, sentent comme nous que la France touche à une crise redoutable qu'à tout prix il faudrait conjurer et que tout au contraire tend à précipiter.

C'est en ce moment plus que jamais que les honnêtes gens sentent la vérité de ce mot de l'illustre de Bonald : « En révolution, le difficile n'est pas de faire son devoir, c'est de le connaître. » Jamais, en effet, la notion du devoir ne fut plus obscurcie que nous la voyons aujourd'hui, tant nous avons abusé de la phrase, de la théorie creuse dans le journalisme et à la tribune.

Le gouvernement, nous le savons, va demander la discussion immédiate des lois dites constitutionnelles ; mais si, comme on peut s'y attendre, il ne se trouve pas de majorité pour les voter, quel parti prendra l'Assemblée ? à quel expédient demandera-t-elle un *modus vivendi* quelconque pour le gouvernement et pour elle-même ?

Ces questions sont brûlantes, et personne n'en prévoit la solution. Plus les divers groupes de l'Assemblée s'agitent, plus les obstacles s'accroissent devant les combinaisons éphémères qu'ils cherchent en tous sens.

La gauche et ses journaux trompent le public sur les sentiments véritables des hommes sensés et honnêtes qui lui appartiennent par leur passé, et que n'aveuglent pas entièrement les passions démocratiques. Ils sentent eux-mêmes que le triomphe de la République leur jetterait sur les épaules un fardeau dont le poids les écraserait, et que vains seraient leurs efforts pour contenir la démagogie. Ils reconnaissent comme nous que la haine de M. de Bismark est très-clairvoyante lorsqu'elle nous souhaite pour éternelles l'avènement de la République, comme moyen assuré de tomber dans un état de décadence qui assurerait à la Prusse le bénéfice de ses victoires et de son accroissement de puissance, et nous livrerait à sa merci.

L'avenir de la France échappe donc, à l'heure présente, à la sagesse des hommes d'Etat et des politiques ; il est tout entier dans les mains de la Providence. Pour nous, c'est d'elle seule que nous attendons le salut ; elle seule peut susciter des hommes de génie et de foi capables de rallier les forces sociales aujourd'hui paralysées par d'irréconciliables divisions ; seuls les hommes de foi et de génie sauveront le pays en remettant en honneur les vrais principes, et en refoulant les passions insensées. Soumettre la France comme une âme vile aux expériences des empiriques radicaux qui prétendent lui constituer une *unité morale* dans une doctrine qui est la négation même de toute morale, tel est l'avenir honteux qui nous attend si un révolusif héroïque ne secoue notre léthargie.

C'est ce jour psychologique que guettent nos ennemis pour faire de nous une seconde Pologne. Si désespérée que soit la situation, nous continuerons d'attendre le salut de la Providence ; et pour n'en être pas indignes, nous promettons de ne pacliser avec aucun des mensonges qui altèrent le sens moral et le sens politique dans les multitudes, comme chez ceux qui marchent à leur suite au lieu de les éclairer.

(Gazette des campagnes.)

Chronique générale.

La *Figaro* dit que M. le duc Decazes a visité le roi d'Espagne lundi.

Attendons les faits, et du moins cette fois que la France soit prudente, qu'elle ne s'empresse pas de reconnaître un gouvernement dont M. de Bismark paraît non-seulement l'appui, mais le promoteur.

Le départ de don Alphonse pour l'Espagne est définitivement fixé à demain jeudi.

Nous signalerons l'intention hautement annoncée par don Alphonse de s'occuper immédiatement du crédit de l'Espagne. L'une et l'autre dette vont être l'objet d'une étude attentive ; mais dès à présent le nouveau roi promet que les droits des porteurs de la dette extérieure seront sauvegardés par son gouvernement.

La *Epoca*, supprimée par le précédent gouvernement espagnol comme suspecte d'alphonsisme, vient de reparaitre.

On annonce l'arrivée à Paris du maréchal Serrano.

Presque tous les députés des différents groupes de l'Assemblée sont de retour à Paris, et ont conféré sur la situation présente.

Ajoutons que, si le départ de MM. Tailhand et de Cumont ne fait doute pour personne, personne aussi ne peut savoir par qui ils seront remplacés, et, suivant ses desirs, chacun se répand en conjectures, sans qu'on puisse dire quelles présomptions sont fondées ou non.

Il paraît certain que, dès la première séance de l'Assemblée nationale, M. Batbie montera à la tribune et demandera, au nom

de la commission chargée de l'examen des lois constitutionnelles, la mise à l'ordre du jour du projet sur l'organisation de la seconde Chambre, dont M. Antonin Lefèvre-Pontalis est le rapporteur.

Il a été décidé que le nouveau conseil municipal de Paris serait convoqué pour le 14 janvier.

Il aura, en premier lieu, à s'occuper de la question de l'emprunt de 220 millions et de l'application des fonds à provenir de cet emprunt.

Les journaux septennalistes annoncent que le maréchal persiste à réclamer, dans le plus bref délai, la discussion des lois constitutionnelles.

A propos des diverses réunions à l'Elysée, qui n'ont amené aucun résultat, on se demande ce que le maréchal va faire. Il a été bien mal conseillé, dans cette circonstance, par M. le duc Decazes qui, du reste, peut voir maintenant les déplorables résultats de cette campagne.

Les membres et chefs du centre gauche affectent de paraître très-satisfaits et s'imaginent être devenus les maîtres de la situation et du maréchal de Mac-Mahon. Des amis de l'illustre maréchal font, en ce moment, auprès de lui, les derniers efforts pour l'empêcher de s'engager avec le centre gauche, faute qui lui ferait, comme M. Thiers, trahir ceux qui l'ont élevé au pouvoir. Cette faute serait même sans profit, car le maréchal ne tarderait pas à être abandonné par ses nouveaux appuis.

Nous ne pouvons pas tarder à connaître les résolutions qui vont être prises par le maréchal et ses conseillers.

La nouvelle des événements de Madrid est arrivée à l'Elysée le 31 décembre, pendant la grande réception officielle. Les sages disaient : « C'est une République de moins ! » Nous ajouterons : Puisse le gouvernement du maréchal ne pas aboutir à une République de plus !

La mort de M. Ledru-Rollin porte à neuf le nombre des sièges vacants à l'Assemblée. Ces sièges sont ceux de MM. Viox (Meurthe-et-Moselle), décédé ; Flaud (Côtes-du-Nord), décédé ; de Pourtalès (Seine-et-Oise), décédé ; Rolland (Lot), démissionnaire ; le comte Jaubert (Cher), décédé ; Ranc (Rhône), déchu ; Melvil-Bloncourt (Guadeloupe), déchu ; Lebas (Nièvre), décédé ; Ledru-Rollin (Vaucluse), décédé.

Sur la proposition du général Vinoy, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, le Président de la République a prononcé l'exclusion de divers membres de cet ordre condamnés par les tribunaux ; parmi les membres ainsi radiés, se trouvent M. Lefebvre-Durullé, grand-officier, MM. Randoing et Emmanuel de Coëtlogon, officiers, M. Collet-Meygret, commandeur, M. de Paiva, chevalier, etc.

Comme tous les ans, à pareille époque, de nombreuses nominations ont eu lieu dans l'armée.

Parmi celles que donne le *Journal officiel*, nous avons remarqué le nom de M. de la Bonnière de Beaumont, qui passe lieutenant-colonel au 24^e dragons.

M. de Beaumont, ayant épousé M^{lle} de Castries, est le beau-frère du maréchal de Mac-Mahon.

Il résulte d'une enquête officielle, corroborée par les dépositions de vingt-sept témoins, que Nana-Sahib n'est pas entre les mains des Anglais. L'individu pris d'abord pour le fameux révolté s'appelle simplement Jumma Dass.

ENTERREMENT DE LEDRU-ROLLIN.

Lundi, à une heure, ont eu lieu les obsèques de M. Ledru-Rollin, député de Vaucluse et ancien membre du gouvernement provisoire de 1848.

Longtemps avant l'heure fixée, une foule immense stationnait devant le n° 100 de la rue de Charonne, domicile du défunt, et, lorsque le corps a été monté sur le corbillard, un immense cri de : « Vive la République ! vive le suffrage universel ! » est parti de cette foule, et le cortège s'est dirigé directement vers le cimetière du Père-Lachaise, sans passer par l'église.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henri Brisson, député, président du groupe de l'Union républicaine ; Martin Bernard, député de la Loire ; Cadet, membre du conseil municipal de Paris, et Maillard, avocat, ancien secrétaire de Ledru-Rollin.

Toute la population était aux fenêtres, et la foule grossissait sur tout le parcours. Du reste, il y avait un mot d'ordre pour chômer dans toutes les nombreuses et importantes usines du quartier.

Au milieu de cette foule circulaient les marchands de bouquets d'immortelles qui faisaient de brillantes affaires.

A l'embranchement du boulevard Voltaire et de la rue de la Roquette, les sergents de ville n'ont plus laissé passer les voitures, et, en outre, à l'entrée du Père-Lachaise, de nombreux agents, sous les ordres d'officiers de paix dirigés par M. Demarquay, sous-chef de la police municipale, ont interdit l'entrée du cimetière dès qu'ils ont jugé assez considérable le nombre des personnes qui y avaient pénétré.

Le corps a été déposé dans le splendide caveau de la famille Badel-Ledru-Rollin, dont tout le monde a pu admirer l'architecture du classique grec le plus pur.

Sur les instantes prières de la famille, et malgré le vif désir des représentants de Vaucluse et des membres de l'Union républicaine qui, à peu d'exceptions près, assistaient à cette cérémonie, il avait été convenu qu'aucun discours ne serait prononcé.

Cependant M. Maillard n'a pu s'empêcher, comme ami et coreligionnaire politique du défunt, de dire un dernier adieu au vétéran de la démocratie, adieu fréquemment interrompu par les cris de : Vive la République ! vive le suffrage universel ! répétés par une nombreuse assistance dont une partie s'était placée de la façon la plus pittoresque sur les arbres et les mausolées environnants.

A trois heures moins un quart, tout était terminé.

Il n'est pas venu à notre connaissance qu'un seul désordre se soit produit ; du reste l'autorité veillait ; les mesures étaient prises ; une première réserve de sergents de

ville stationnait à la mairie du XI^e arrondissement : et en présence de la foule grossissant toujours, M. Demarquay avait cru devoir faire appeler de nouveaux renforts d'agents qui ne sont, du reste, arrivés sur les lieux que quand tout était terminé.

(Courrier de France.)

A la suite de la cérémonie, les députés et plusieurs personnes notables du département de Vaucluse se sont réunis rue des Trois-Couronnes pour causer de la situation faite au département et des mesures à prendre dans l'intérêt de la démocratie par suite de la mort de M. Ledru-Rollin.

La frégate l'Alceste vient d'arriver en France, ramenant de la Nouvelle-Calédonie la plupart des fonctionnaires révoqués à la suite de l'enquête faite dernièrement dans ce pays, par M. le contre-amiral Ribourt.

On considère le matériel de l'artillerie de l'Empire d'Allemagne comme complètement terminé.

On donne comme preuve à l'appui de cette assertion que le gouvernement allemand ne donne plus de commandes à l'usine Krupp, qui vient de remercier une partie de ses ouvriers et de diminuer le salaire de ceux qu'elle conserve.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS-SAINTE-PÈRE LE PAPE PIE IX
(Suite et fin.)

Nous voulons aussi et Nous décrétons que les présentes lettres soient en tout point valides et efficaces, et reçoivent et obtiennent leurs pleins effets partout où elles auront été publiées et mises à exécution par les Ordinaires des lieux et qu'elles soient tout-à-fait favorables et utiles à tous les fidèles du Christ qui, demeurant dans la grâce et l'obéissance du Siège Apostolique, habitent dans ces mêmes lieux ou s'y rendront plus tard après une navigation ou un voyage : et cela nonobstant les constitutions, comme celles de ne pas accorder des indulgences, et les autres constitutions, ordonnances et générales ou spéciales, réservations d'absolutions ou de remises et de dispenses tant apostoliques que publiées dans les conciles universels, provinciaux et synodaux, nonobstant encore les statuts, les lois, les usages et les coutumes, comme aussi les privilèges et les indults des ordres quelconques, mendiants et militaires, des congrégations et des instituts, fortifiés même par serment, par confirmation apostolique ou par toute autre autorité, nonobstant encore les lettres apostoliques accordées aux mêmes, surtout celles où on a soin d'exprimer que les profès d'un certain ordre, d'une certaine institution et d'un tel institut ne pourront nullement confesser leurs péchés en dehors de leur propre religion. Nous dérogerons complètement à toutes ces règles et à chacune en particulier, quand bien même, pour leur suffisante dérogation, il serait nécessaire de faire d'elles et de toutes leurs dispositions une mention spéciale, spécifiée, expresse et individuelle, et quand bien même il serait commandé de se servir pour cela d'une autre forme, considérant ces dispositions comme insérées dans ces lettres et ces formes comme très-exactement observées, pour cette fois seulement et uniquement pour obtenir l'effet ci-dessus énoncé. Enfin, nous dérogeons à toutes les autres règles contraires, quelles qu'elles soient.

Mais tandis que, à cause de la charge apostolique qui nous incombe et de cette sollicitude dont Nous devons entourer tout le troupeau du Christ, Nous proposons cette salutaire opportunité pour obtenir la rémission et la grâce. Nous ne pouvons Nous empêcher de prier ardemment et de supplier, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur et le Prince de tous les Pasteurs, tous les patriarches, primats, archevêques, évêques, ou les autres ordinaires des lieux, et des prélats ou ceux qui exercent légitimement la juridiction ordinaire locale à défaut des évêques ou de ces prélats, d'annoncer un si grand bonheur aux peuples confiés à leur foi et de veiller avec grand soin à ce que tous les fidèles réconciliés avec Dieu par la pénitence fassent tourner cette grâce de Jubilé au profit et à l'utilité de leurs âmes. C'est pourquoi votre premier soin, Vénéra-

bles Frères, après avoir imploré d'abord par des prières publiques la divine clémence, afin qu'elle remplisse de sa lumière et de sa grâce les esprits et les cœurs de tous, devra être de pousser le peuple chrétien par d'opportunes instructions et admonitions à recueillir le fruit du Jubilé, et de lui faire comprendre soigneusement quelle est la force et la nature du Jubilé chrétien pour l'utilité et l'avantage des âmes, du Jubilé dans lequel ont leur accomplissement au point de vue spirituel, par la vertu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tous ces biens que la loi ancienne messagère de l'avenir avait apportés chez le peuple juif chaque cinquantième année.

Votre premier soin devra être en même temps d'instruire le peuple chrétien sur la force des indulgences et sur toutes les choses qu'il doit accomplir pour faire une utile confession de ses péchés et pour recevoir saintement l'exemple, mais encore l'œuvre du ministère ecclésiastique est absolument nécessaire, afin que les fruits désirés de sanctification soient obtenus dans le peuple de Dieu, n'omettez pas, Vénétables Frères, d'enflammer le zèle de vos prêtres à exercer avec ardeur le ministère du salut, surtout dans ces temps ; et ils contribueront beaucoup au bien commun, là où cela pourra se faire, si, donnant eux-mêmes au peuple chrétien l'exemple de la piété et de la religion, ils renouvellent l'esprit de leur sainte vocation au moyen d'exercices spirituels pour se livrer ensuite plus utilement et salutairement à l'accomplissement de leurs devoirs, dans l'ordre et le plan par vous établis.

Toutefois, comme il y a dans ce siècle tant de maux à réparer et tant de biens à soutenir, saisissez le glaive de l'esprit, c'est-à-dire la parole de Dieu, et employez tous vos soins à ce que votre peuple en arrive à détester le terrible crime du blasphème par lequel est violé à cette époque tout ce qu'il y a de plus saint, et à ce qu'il connaisse et remplisse ses devoirs sur la sanctification des jours de fête et sur l'observation des lois du jeûne et de l'abstinence prescrites par l'Eglise de Dieu, afin qu'il puisse ainsi éviter les châtimens que le mépris de ces choses saintes a appelés sur la terre.

Veillez également avec un soin et un zèle constants à conserver la discipline du clergé et à soigner la bonne éducation des clercs et venez au secours, par tous les moyens en votre pouvoir, de la jeunesse séduite de toutes parts, car vous n'ignorez pas en quel péril elle se trouve et à quelle terrible ruine elle est exposée. Ce genre de mal fut tellement douloureux pour le cœur du divin Rédempteur lui-même qu'il prononça contre ses auteurs ces terribles paroles : « *Quiconque aura scandalisé un seul de ces petits qui croient en moi, il lui serait bon plutôt qu'on lui mit une meule au cou et qu'on le jetât à la mer.* »

Il n'y a rien de plus digne du temps sacré du Jubilé qu'un plus généreux exercice des œuvres de toute sorte de charité ; c'est pourquoi ce sera aussi un objet de votre zèle, Vénétables Frères, d'exciter et de stimuler les fidèles à secourir les pauvres et à racheter leurs péchés par les aumônes qui sont la source de tant de biens énumérés dans les saintes Ecritures ; et pour que le fruit de la charité s'étende plus au loin et devienne plus stable, il sera extrêmement opportun que les subsides de la charité soient fournis pour favoriser et soutenir ces pieuses institutions qui sont considérées comme contribuant le plus à cette époque au bien des âmes et des corps. Si les esprits et les soins de vous tous s'accordent pour travailler à obtenir ces biens, nul doute que le règne du Christ et sa justice n'en reçoive de grands accroissements, et que la céleste élémence ne verse pendant ce temps acceptable et pendant ces jours de salut, une grande abondance de faveurs divines sur les fils de dilection.

A Vous tous enfin, les fils de l'Eglise catholique, Nous adressons Notre discours et Nous vous exhortons tous et chacun en particulier, avec une paternelle affection, de profiter de cette occasion d'obtenir le pardon du Jubilé, autant que l'exige de vous le zèle sincère de votre salut. Il est certes très-nécessaire maintenant, autant assurément qu'il a jamais pu l'être autrefois, mes très-chers Fils, de purifier la conscience des œuvres mortes, d'offrir les sacrifices de la justice, de faire de dignes fruits de pénitence et de semer avec larmes pour récolter avec joie. La divine Majesté nous montre assez ce qu'elle demande de nous, puisque nous

nous trouvons depuis longtemps, à cause de notre perversité, sous ses reproches et sous l'inspiration de l'esprit de sa colère. En vérité, « les hommes ont coutume, toutes les fois qu'ils éprouvent une nécessité trop dure, d'envoyer des ambassadeurs aux nations voisines pour leur demander du secours. Nous, à notre tour, envoyons une ambassade à Dieu, ce qui est mieux. » Implorons des secours de Lui, recourons à Lui par le cœur, les prières, les jeûnes et les aumônes. Car « nos adversaires seront repoussés d'autant plus loin de nous que nous serons plus voisins de Dieu. »

Mais vous surtout, entendez Notre voix apostolique, car Nous vous parlons ici au nom de Jésus-Christ, vous qui travaillez et êtes chargés et qui, vous étant égarés du sentier du salut, êtes accablés sous le joug des mauvaises passions et de la servitude du diable. Ne méprisez point les richesses de la bonté, de la patience et de la longanimité de Dieu ; et tandis qu'une si ample et si facile abondance de pardon à obtenir vous est offerte, ne vous rendez pas inexcusables par votre contumace auprès du divin Juge, et ne vous amassez pas la colère pour le jour de la colère et la révélation du juste jugement de Dieu.

Prévaricateurs, rentrez donc dans votre cœur, réconciliez-vous à Dieu ; le monde et sa concupiscence passent ; éloignez de vous les œuvres de ténèbres, revêtez-vous des armes de la lumière, cessez d'être les ennemis de votre âme pour lui obtenir enfin la paix dans ce monde et les récompenses éternelles des justes dans l'autre.

Tels sont les vœux que Nous formons : voilà ce que Nous ne cesserons de demander au Seigneur très-clément ; et Nous avons confiance que Nous obtiendrons avec abondance tous ces biens du Père des Miséricordes pour tous les fils de l'Eglise catholique, unis à Nous par cette association de prières. En attendant, pour l'heureux et salutaire fruit de cette sainte œuvre, que l'apostolique bénédiction soit l'annonce de toutes les grâces et de toutes les faveurs célestes, l'apostolique bénédiction que Nous accordons avec amour du plus profond du cœur à vous tous, Vénétables Frères, et à vous tous, chers Fils, qui êtes comptés dans l'Eglise catholique.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 24^e jour de décembre de l'an MDCCLXXIV, de Notre Pontificat le vingt-neuvième.
PIE IX, PAPE.

Etranger.

SUISSE.

La Suisse est très-intéressante à observer ; il importe de savoir ce qui s'y passe ; M. de Bismark en fait un théâtre de sa politique. Il est l'inspirateur des persécutions des catholiques dans les cantons de Berne, de Genève, de Soleure, d'Argovie, du Tessin. Il s'est fait du gouvernement helvétique un allié, et nous avons signalé des préparatifs militaires qui ne sont pas en proportion avec ce petit pays. C'est donc une utile chose que d'avoir en Suisse un journal catholique d'une fermeté vigilante : la *Liberté*, qui paraît à Fribourg, rend à la cause de l'ordre d'importants services.

La *Liberté* de Fribourg mérite vraiment les suffrages et les remerciements de tous les honnêtes gens.

PRUSSE.

M. de Bismark a travaillé dans ces derniers temps pour obtenir le rappel des ministres accrédités auprès du Pape ; son dessein était de faire le vide autour du chef de l'Eglise. Il se flattait d'avoir réussi auprès de la Bavière et aussi de la Belgique : c'était une illusion. Nous savons avec certitude que les gouvernements de Bruxelles et de Munich entendent conserver leurs représentants au Vatican.

On écrit de Strasbourg :

« Il est sérieusement question de l'agrandissement de notre ville. Dans une réunion de notables et d'hommes compétents, présidée par M. Bach, adjoint au maire, on s'est prononcé pour l'élargissement immédiat de l'entrée au sud de la ville appelée Porte de l'Hôpital, et une somme de un million de thalers a été affectée aux travaux nécessaires. »

La *Gazette de Weser* apprend qu'une enquête disciplinaire a été ouverte contre le président du tribunal de première instance de Berlin, M. Reich, parce qu'il a communiqué d'une manière prématurée les considérations du jugement contre le comte d'Arnim au journal viennois la *Nouvelle Presse libre*.

On écrit de Berlin, le 2 janvier, à la *Gazette de Cologne*, qu'il est toujours question de la démission du ministre de la justice. On désigne comme son successeur M. de Brandenstein.

ESPAGNE.

On écrit du quartier-général d'Estella, le 30 décembre 1874 :

« Quelques colonnes républicaines se sont mises hier en mouvement, et le terrain pouvant supporter un passage de troupes, chacun s'attendait à voir aujourd'hui le commencement de la bataille en expectative. 5,000 hommes arrivés à Lerin, situé à quelques kilomètres en avant d'Allo, semblaient être l'avant-garde du corps d'opération dirigé contre les plaines de la Solana, mais jusqu'à présent aucun engagement n'a eu lieu. »

« Le général Mendiri vient d'adresser à ses troupes une proclamation de laquelle il ressort que les hostilités vont reprendre au premier jour : L'ennemi, dit-il, s'est tenu longtemps sur la défensive, parce qu'il ne s'est pas trouvé assez nombreux pour vous combattre ; les renforts qu'il a reçus sont composés de jeunes recrues, dont votre bravoure aura facilement raison. »

« Je sais que l'ennemi a l'intention de se masser hors de portée de vos armes et que toutes les troupes lancées contre nous seront déployées en tirailleurs ; laissez-les avancer jusqu'à cinquante pas, ménagez vos munitions jusqu'à ce moment, mais alors, feu sur toute la ligne, et en avant à la baïonnette ; vous agirez ainsi et la victoire est à nous. Je vous répète que je défends, sous peine de mort, de tirer autrement qu'à bout portant, et je rends les officiers responsables de l'inexécution de cet ordre. »

« L'énergie que respire cet ordre du jour a été accueillie par les vivats les plus enthousiastes, et d'après l'animation qui règne au milieu des soldats, on peut, sans être prophète, prédire que le choc des deux armées sera terrible. »

« La blessure du général Mogrovejo est en bonne voie de guérison, car, malgré le temps humide et froid, il quitte chaque jour son lit pendant quelques heures. »

Le représentant militaire de don Carlos à Londres a reçu la dépêche suivante datée de Tolosa, 1^{er} janvier (officielle) :

« Le pronunciamiento alphonstiste ne change rien à la situation des carlistes. Il n'y a dans l'armée du roi aucune défection. Ce changement renforcera l'armée carliste et affaiblira celle de l'ennemi. Comme avant, le conflit doit se décider sur le champ de bataille. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Deux de nos concitoyens viennent d'être promus à des grades supérieurs dans l'armée.

M. Boulligny est nommé colonel du 12^e cuirassiers.

M. Delorme est appelé au commandement en second du 20^e dragons.

Les jeunes conscrits du département de Maine-et-Loire appartenant à la première portion du contingent de la classe de 1873 ont quitté leurs foyers. Ils ont été réunis, ceux de Saumur à Tours et les autres à Cholet, pour de là être dirigés sur les corps dans lesquels ils ont été incorporés.

Un détachement de jeunes soldats de la Loire-Inférieure (classe 1873), dirigé sur le 44^e régiment de ligne à Limoges, couchera à Saumur demain jeudi 7 janvier, et en partira le lendemain.

Dans la rue d'Alsace.

Un conservateur. — On dit que les finances de la ville sont en assez mauvais état.

Un républicain. — Hélas !
Le conservateur. — Mais, ce qui est plus triste, c'est que votre conseil est content que les ressources de la ville soient épuisées.
Le républicain. — Mensonge, calomnie.
Le conservateur. — Oui, je vous soutiens qu'ils sont heureux, vos municipaux, que les fonds de la ville soient si bas.
 On arrive devant le collège Saint-Louis : le républicain s'embourbe... Tableau !
Le conservateur. — Dites donc que vos républicains n'aiment pas les bas-fonds !
Le républicain. —

La Compagnie d'Orléans nous communique l'avis suivant :

« Il arrive quelquefois que des expéditeurs, après avoir confié des marchandises à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans pour en effectuer le transport, demandent que l'expédition n'ait pas lieu et que les marchandises leur soient rendues.

« Avant de faire droit aux demandes de cette nature, les gares et stations expéditrices doivent vérifier si elles ont délivré un récépissé à l'expéditeur, et, dans ce cas, n'annuler l'expédition et ne se dessaisir de la marchandise que contre la restitution du dit récépissé, ou, à défaut, sur la demande écrite de l'expéditeur, et sur l'autorisation expresse et par écrit du destinataire désigné sur la déclaration d'expédition. »

Le retrait des billets de banque de 20 fr. ne signifie nullement que la suppression soit définitive. On a remarqué que les coupures actuelles étaient trop faciles à contrefaire : en conséquence, une nouvelle émission aura lieu prochainement sur papier filigrané.

Le mercredi 13 janvier, la belle planète Vénus se trouve à la fois assez écartée du soleil et assez près de la terre pour avoir, à nos yeux, le plus grand éclat dont elle peut briller. De plus, cette année, ce phénomène arrive au moment où la planète se trouve à l'une de ses plus petites distances du soleil, en sorte que son éclat en est encore augmenté. C'est le 3 novembre 1874 que le plus grand éclat a eu lieu pour la dernière fois, et il ne reviendra pas avant le 7 juin 1876. La dernière et la prochaine fois, c'est à l'état d'étoile du soir, se couchant après le soleil, que se trouve Vénus ; cette fois, ce sera à l'état d'étoile du matin, se levant avant le soleil. C'est encore là une condition très-favorable, les yeux ne sont pas fatigués de l'éclat du jour, et Vénus, quelques instants avant le lever du soleil, brille d'une telle splendeur qu'il est impossible de ne pas la reconnaître immédiatement. Alors, si l'on a soin de venir la regarder de temps en temps, toutes les cinq minutes, par exemple, on la retrouvera à peu près à la même place, et l'on sera tout étonné de pouvoir la suivre des yeux, malgré l'éclat du soleil, pendant presque toute la journée.

JANVIER.

Le mois de janvier, qui commence une semaine après le solstice d'hiver, était autrefois le onzième mois de l'année. Ce fut Jules César, en l'an 47 avant Jésus-Christ, qui réforma le nombre et la durée des mois, plaça janvier le premier de l'année. Cette réforme, qui modifia singulièrement les usages de cette époque, commença l'ère *Julienne*.

Comme ce mois était consacré à Janus, auquel on offrait des sacrifices, il prit le nom de janvier. Le commencement de l'année a beaucoup varié chez tous les peuples. Les Égyptiens, les Perses, les Juifs la commençaient à l'équinoxe d'automne, c'est-à-dire vers la fin de septembre. Les Grecs la firent commencer primitivement au 22 décembre, puis dans la suite au 3 juillet. Chez les Romains, selon les empereurs, elle commençait tantôt au printemps, tantôt au solstice d'hiver.

En France, l'année commença, sous les Mérovingiens, le 4^{er} mai. Sous les rois de la seconde race, à Noël. Sous ceux de la troisième, à Pâques. Ce fut en 1564 que Charles IX rendit une ordonnance par laquelle l'année commencerait définitivement le 1^{er} janvier.

L'Indépendance bretonne dit que la semaine dernière un grave et douloureux accident est arrivé à la gare de Saint-Brieuc.

M. Louis Noiseux, entrepreneur à Saint-Brieuc, surpris sur la voie par le train venant de Guingamp, a eu une jambe broyée. Transporté immédiatement dans sa maison, il y est mort quelques moments après.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 5 décembre au 1^{er} janvier.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUFES.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.
1	Biémon.	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Tessier.	1	2	2	2	5	46	»	30 42 1
3	Touche.	»	»	»	»	»	»	»	» 35 7
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	» 8
5	Renard.	»	»	»	»	1	3	4	17 6
6	Boutin.	1	1	»	»	4	43	»	29 46
7	Loigle.	»	»	»	»	»	»	»	» 26 1
8	Prouteau.	»	»	»	»	»	»	»	» 12 13
9	Chalot.	4	4	»	»	13	26	»	26 25
10	Pallu.	»	»	»	»	6	27	1	35 2 9 39 4
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	» 22 1
CHARCUTIERS.									
M.M.									
1	Dutoir.	»	»	»	»	»	»	»	» 17 4
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	» 3
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	» 8 13
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	» 1 7
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	» 2 8
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	» 4 10
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	» 6 4
8	Moréau.	»	»	»	»	»	»	»	» 4 13
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	» 1 7
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	» 1 6
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	» 3 11
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	» 1 3
13	Blain.	»	»	»	»	»	»	»	» 4

Faits divers.

Deux mille kilogrammes de bronze tirés des vieux canons viennent d'être donnés par le Président de la République pour opérer la fonte du groupe colossal qui doit être érigé sur le champ de bataille de Mars-la-Tour, à la mémoire des soldats français tués dans les journées de Gravelotte, Mars-la-Tour, Saint-Privat et Sainte-Marie-aux-Mines, les 16 et 18 août 1870.

C'est vers le 20 février que sera inauguré ce monument.

La plupart des généraux de nos différents corps d'armée assisteront à cette cérémonie.

Le *Journal de Montélimar* raconte qu'un officier du 22^e de ligne, étant allé dans la montagne il y a huit jours, se trouva tout à coup en face d'un ours authentique, un ours en chair et en os. Il faut croire que l'ours le trouvait à son goût, car il se mit à le suivre d'une manière inquiétante. Le lieutenant, comprenant combien sa situation était critique, s'arrêta, fit face à son adversaire, et le visant avec soin, le jeta par terre grièvement blessé d'un coup de revolver. L'ours se releva immédiatement et vint au trot sur son adversaire, qui lui lâcha son deuxième coup presque à bout portant, mais tomba aplati sous un coup de patte de l'animal. Heureusement pour lui, deux chasseurs étaient sur les traces de l'ours, et trouvèrent les deux combattants dans la neige teinte de sang. L'ours était mort, le lieutenant vivait encore. Ils lui donnèrent quelques soins, et l'un d'eux, descendant à Ancel, revint, accompagné de quelques habitants, qui transportèrent l'ours et l'homme à Gap. Les officiers du 22^e ont mangé l'ours, et son vainqueur a pu recevoir les nombreux toast portés à sa santé.

La commune de Saint-Quantin-de-Ransanne (Charente-Inférieure) a été le théâtre d'un drame terrible :

Mercrédie matin, un habitant de la commune eut une violente querelle avec son père et lui tira un coup de fusil. Sous le coup d'un mandat d'amener, il cassa le bras au brigadier de gendarmerie, blessa un gendarme à la tête à la hauteur de l'œil, et en étendit un troisième raide mort d'un coup de revolver. Après ce carnage, ce fou furieux se barricada chez lui. Là, il pratiqua des meurtrières, fit fondre ses cuillers d'étain pour en faire des balles et cria qu'il allait se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Les autorités de Saintes, accourues à Saint-Quantin, résolurent de mettre le feu à sa maison, pour éviter de nouveaux malheurs. C'est à ce moment que le brigadier Boucherie, de Saintes, fut atteint en pleine poitrine et tomba mort. C'était la deuxième victime de la journée ; il y avait, en outre, deux blessés.

Le feu fut mis à la maison par deux ouvriers du chemin de la Seudre. Ils grimpè-

rent sur le toit et versèrent du pétrole dans l'intérieur.

Menacé d'être brûlé vif, le fou furieux prit la singulière précaution de jeter par la fenêtre son or, ses papiers, ses titres, ses billets de banque. Il est riche et possède, dit-on, plus de 400,000 francs. On l'a retiré des décombres à demi carbonisé. On le nomme *Iarin* ; il vivait très-retiré, en véritable sauvage.

Voici les noms de ses victimes :
 Morts : gendarme Jonas, marié, père de trois enfants ; brigadier Boucherie, de Saintes.

Blessés : le brigadier et le gendarme Albigea, de Gémozac.

CURIEUSE PIERRE MÉTÉORIQUE.

Au dernier siècle, le petit nombre de ceux qui parlaient de pierres tombées du ciel, ne rencontrait que des incrédules. Les savants eux-mêmes n'entrevoient pas la possibilité de pareilles chutes. Les choses ont bien changé aujourd'hui ; non-seulement tout le monde croit à ces visiteurs cosmiques, mais la présence de leurs apparitions est hors de doute.

A chaque instant, on nous annonce qu'une masse pierreuse, contenant des métaux et surtout du fer à l'état métallique, est tombée en s'enfonçant à une profondeur plus ou moins grande. Souvent aussi, un grand nombre de fragments, provenant de la météorite principale, se dispersent çà et là après une détonation qui a fait éclater l'aérolithe.

Parmi les géologues et les minéralogistes qui s'occupent de ces corps interplanétaires tombant sur la terre en vertu de la force attractive de celle-ci, il en est un, M. Pisani, qui se livre avec succès à leur analyse. L'examen qu'il vient de faire d'une nouvelle météorite est remarquable, en ce que c'est la deuxième, seulement, dans laquelle il n'a pas rencontré de fer à l'état métallique.

Cette pierre est tombée tout près de Roda, province de Huesca, en Espagne. Le fragment qu'il possède pèse environ 200 grammes ; il est recouvert d'une croûte noire, brillante aux endroits où cette espèce de vernis a coulé, par suite de la fusion qu'a déterminée l'élevation de température due à la vitesse du projectile dans l'air.

L'intérieur est d'un gris de cendre avec des grains verdâtres disséminés dans toute la masse, et ressemblant à du péridot. Ces grains forment par places de petits noyaux. La seinte grise n'est pas uniforme ; elle se compose de deux zones, dont l'une est grise et l'autre gris jaunâtre. La matière de cette pierre est très-friable et n'a aucune action sur l'aiguille aimantée. La densité est de 3,37.

Elle se fond au chalumeau en une scorie noire très-légerement magnétique. Son analyse a donné de la silice, de l'alumine, du manganèse, de l'oxyde de fer, de la chaux, des traces de potasse et de soude, d'oxyde de chrome et de soufre.

La plus grande partie de cette météorite se compose de bronzite et d'hypsthène, ce qui lui donne un intérêt tout particulier. (*Moniteur universel.*)

Chronique Financière.

L'influence du paiement des coupons se fait déjà sentir, et les cours de nos fonds publics progressent sérieusement. Les autres valeurs à revenu fixe, et notamment les Obligations de chemin de fer sont aussi fort recherchées. Les *Charentes* se cotent 268. Quant à celles des *chemins Nantais*, elles sont rés-fermes à 268.75. Il ne faut pas oublier qu'un coupon vient d'être détaché, et que ce prix représente un progrès sur les cours précédents. Cette valeur ne saurait s'arrêter là : une ligne qui réunit Nantes à Bordeaux, par les Charentes, mérite une cote beaucoup plus élevée. *Bertaux.*

Dernières Nouvelles.

La commission des lois constitutionnelles s'est réunie hier, sous la présidence de M. Batbie.

M. le président met en délibération la fixation du jour à proposer à l'Assemblée pour la discussion de la loi sur le Sénat, qui a obtenu la priorité dans la commission.

M. Lambert de Sainte-Croix propose mardi prochain.

M. Combié demande que la 2^e discussion de la loi sur l'enseignement supérieur ait lieu d'abord.

M. Laboulaye répond que la commission n'est pas prête.

M. de Kerdrel donne des renseignements sur la situation du projet de loi sur les cadres de l'armée. Il sera distribué prochainement, et sa mise à l'ordre du jour ne paraît

possible que pour les premiers jours de la semaine prochaine. Sa discussion ne semble pas devoir être longue.

M. Keller propose de mettre la loi sur le Sénat à l'ordre du jour après la loi des cadres. M. Lambert de Sainte-Croix demande que si la loi des cadres n'est pas prête lundi ou mardi, on discute la loi du Sénat.

M. de La Rochefoucauld-Bisaccia appuie la mise à l'ordre du jour après la discussion de la loi sur les cadres.

M. Dufaure pense qu'il est bien entendu que la loi sur le Sénat pourrait venir après la première lecture de la loi sur les cadres.

La commission est d'avis de fixer la mise à l'ordre du jour de la loi sur le Sénat, après la première lecture de la loi sur les cadres.

M. le président rappelle qu'il y a deux projets distincts : un sur le Sénat, l'autre sur la transmission des pouvoirs.

Plusieurs membres de l'Assemblée, frappés des inconvénients de cette séparation en deux projets, proposent l'article transitoire suivant :

« La présente loi ne sera promulguée qu'après le vote de la loi destinée à régler les attributions et à pourvoir à la transmission du pouvoir exécutif. »

Cet article a pour objet de relier les deux projets de loi et de n'en faire qu'un.

M. Tallon craint qu'en voulant solidariser les différents projets de la commission, on n'augmente les causes de division.

Cet article tend à détruire en quelque sorte la priorité donnée par la commission à la loi sur le Sénat, et surtout l'effet du vote après trois lectures ; il soumet en quelque sorte à six lectures le projet sur le Sénat.

On se jettera dans le danger de la discussion sur les pouvoirs publics, sans avoir la certitude de laisser derrière soi une œuvre de défense et de protection.

Il vaudrait mieux débiter franchement par la discussion de la loi sur les pouvoirs publics.

Il repousse l'article transitoire.

M. Lefèvre-Pontalis : A côté de la question de procédure, il y a la question politique. Pour que la loi sur le Sénat soit votée, il faut enlever la défiance produite par la priorité donnée à la loi sur le Sénat, et donner des garanties pour le vote de la loi sur la transmission des pouvoirs.

Il appuie l'article proposé.

M. Waddington : On peut voter deux chapitres d'une constitution séparément ; mais ici ils sont tellement liés qu'on ne peut les séparer.

Il y a là une question de loyauté.

Le maréchal a fait appel à quelques hommes des groupes modérés de l'Assemblée ; en réservant le vote final, tout le monde pourra s'engager à fond dans la discussion de la loi et dire toute sa pensée.

Le vote final deviendra un vote de conciliation possible.

M. Delsol : Si l'article transitoire est adopté, le reste des lois constitutionnelles sera plus facile.

Il n'arrêtera pas le vote de ceux qui veulent le projet final, et amènera les voix de ceux qui ne veulent voter les lois constitutionnelles qu'à la condition d'en voter l'ensemble.

M. le président. — Il eût été plus logique de ne faire qu'une seule loi. Mais M. C. Périer a fait une loi proposant la République. C'est pour lui répondre qu'on a fait le projet de loi incomplet rapporté par M. de Ventavon sur les attributions et la transmission des pouvoirs.

Si on veut donner au Sénat un pouvoir constituant, il faut d'abord savoir comment il sera organisé. C'est pourquoi on en a fait l'objet d'une loi séparée, et pourquoi on a décidé de ne les promulguer qu'ensemble, car ce sont deux parties d'un même tout.

La proposition, mise aux voix, est adoptée par 15 voix contre 5.

La séance est levée à 2 heures 3/4.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 11 janvier 1875.

Pour les adieux de M^{me} DERASSE

LA TRAVIATA

Grand opéra en 4 actes, musique de Verdi.
 M^{me} DERASSE remplira le rôle de *Violetta* (la Traviata).

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 99^e fascicule, SUB à SUR, est en vente.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENIERE, place du Pilori.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellauro, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 49,842 : M^o Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n^o 62,915.
 Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1865.
 La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.
 MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. 25 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean ; M^o GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans ; M. BÉSSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Marché de Saumur du 4 Janvier.

Froment (l'h.) 77 k.	18 75	Huile de lin.	50	—
2 ^e qualité.	74	Graine trèfle	50	30
Seigle	14	— luzerne	50	25
Orge	65	Foin (h. bar.)	780	90
Avoine h. bar.	50	Luzerne	780	—
Fèves	75	Paille	780	40
Pois blancs.	80	— cassées	50	—
— rouges.	80	— cassées	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50	250
Colza	65	— Chanvres 1 ^{re}	—	—
Chenevis.	50	— qualité (52 k. 500)	49	—
Huile de noix	50	1 ^{re}	—	44
— chenevis	50	2 ^e	—	38

COURS DES VINS.
 BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	» à »
Id.	2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	» à 75
Id.	2 ^e id.	» à 70
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à 65
Id.	2 ^e id.	» à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à 55
Id.	2 ^e id.	» à 50
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	» à 45

noeux (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1873	1 ^{re} qualité	» à 100
Champigny, 1873	1 ^{re} id.	» à 150
Id. 1873.	2 ^e id.	» à 140
Id. 1874.	1 ^{re} id.	» à 140
Id. 1874.	2 ^e id.	» à 130
Varrains, 1873	1 ^{re} id.	» à 105
Varrains, 1874.	1 ^{re} id.	» à 100
Bourgueil, 1873	1 ^{re} qualité	» à 110
Id.	2 ^e id.	» à 105
Id. 1874	1 ^{re} id.	» à 105
Id.	2 ^e id.	» à 100
Restigné 1874	1 ^{re} id.	» à 95
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	» à 95
Id.	2 ^e id.	» à 90
Id. 1874.	1 ^{re} id.	» à 85
Id.	2 ^e id.	» à 80

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
 11 — — — — — du soir.
 6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
 10 — 40 — — — — — du soir.
 5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JANVIER 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin 72.	62 1/2	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	680	5	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	486 25	5	»
4 1/2 % jouiss. mars.	90	»	»	Credit Mobilier.	357 50	2 50	»	Credit Mobilier esp. j. juillet.	697 50	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Credit foncier d'Autriche.	532 50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	692 50	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	396 25	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	100	»	25	Est, jouissance nov.	517 50	2 50	»	Orléans.	397 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	224	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	882 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	392 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	450	»	»	Midi, jouissance juillet.	655	6 25	»	Est.	387 50	»	»
— 1865, 4 %.	475 25	1 25	»	Nord, jouissance juillet.	1090	»	7 50	Nord.	306	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	413	»	2	Orléans, jouissance octobre.	878 75	3 75	»	Ouest.	383	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	384 50	1 50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	565	»	»	Midi.	392	»	»
Banque de France, j. juillet.	3780	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	905	»	»	Deux-Charentes.	368	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	558 75	3 75	»	Société parisienne du Gaz.	542 50	»	»	Vendée.	247	»	»
Credit agricole, 300 fr. p. j. juillet.	465	»	5	Société Immobilière, j. janv.	35	»	»	Canal de Suez.	490	»	»
Credit foncier colonial, 250 fr.	355	»	13 50	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	322 50	»	»				
Credit foncier, act. 500 f. 250 p.	875	10	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
 9 — 01 — — — — — omnibus.
 1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 12 — — — — — express.
 7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 30 — — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — — omnibus.
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — — — — omnibus.
 10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^o CHEDEAU, avoué à Saumur.

ADJUDICATION
 En l'étude de M^o LAUMONIER, notaire à Saumur,
Le lundi 11 janvier 1875, à midi,
D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON
 Située à Saumur, rue des Pâiens,
 Provenant de la succession de M. Grandmaison. (2)

Etudes de M^o BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur,
 Et de M^o LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE
 Aux enchères publiques et par licitation,
DE LA NUE PROPRIÉTÉ DU DOMAINE DE VILLENEUVE
 Situé commune de Saint-Martin-de-la-Place (à sept kilomètres de Saumur).

Cette belle propriété, comprenant une maison de maître avec cours, jardins, étangs et douve, maison de fermier, bâtiments d'exploitation et servitudes, terres labourables, prés et pâtures, contient 26 hectares 99 ares 85 centiares.

Elle est placée à un kilomètre de la gare de Saint-Martin-de-la-Place, près de la Loire et de la ligne du chemin de fer d'Orléans à Nantes.

L'adjudication aura lieu le mardi **12 janvier 1875**, en l'étude et par le ministère de M^o LAUMONIER, notaire à Saumur.

Mise à prix : **119,000 fr.**
 Pour insertion sommaire :
 BEAUREPAIRE,
 Avoué-licencié.
 (663)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
 Rue de l'Echelle.
 S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

A VENDRE
 OU A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1875,
LA PROPRIÉTÉ DU JAGUENEAU
 Actuellement occupée par M. Bréchinac.

Maison de maître, remise et écurie, jardin, vigne, fontaines d'eaux vives; le tout entouré de murs et d'une contenance de 75 ares 42 centiares.
 S'adresser à M. Jules ROTTIER, rue Beaurepaire, à Saumur. (655)

A VENDRE
 Par suite de décès.
 UNE
BONNE ÉTUDE D'HUISSIER
 A Baugé (Maine-et-Loire).
 S'adresser à M. AVISSE, imprimeur à Chinon (Indre-et-Loire), ou à M^o LETOURNEUR, avoué à Baugé. (658)

Communes du Voide et de la Salle-de-Vihiers.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Les Maires des communes du Voide et de la Salle-de-Vihiers préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie du Voide, le dimanche 17 janvier 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux ci-après :

1 ^o 1,589 mètres courants de terrassements.	2,062 f. 11
2 ^o 1,589 mètres courants d'empièvements.	4,305 57
3 ^o Travaux d'art.	689 13
4 ^o Somme à valoir pour travaux imprévus.	95 19
Total général.	7,150

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER
 Pour la St-Jean prochaine,
UNE MAISON DE CAMPAGNE
 Près le chemin des courses,
 Comprenant trois chambres, greniers, cave, jardin de 10 ares et serre.
 S'adresser à M. HURTAULT fils, propriétaire. (599)

Mme BARBEY
MODISTE.
 Rue Saint-Jean, 30, Saumur.
 Préviens sa clientèle qu'elle continue, comme par le passé, sa maison de modes et lingerie, et dément les bruits qu'on a fait courir à cet égard.
 On trouvera toujours chez elle un choix d'articles haute nouveauté. (609)

LE JOURNAL DU DIMANCHE
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
 Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.
 La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
 Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

FABRIQUE D'ENCRE
 de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



MAISON DE NOUVEAUTÉS
 Rue de la Tonnelle, à Saumur.

Il n'est pas vrai, comme certaines personnes en répandent le bruit, que M. BIZERAY ait vendu sa maison de commerce, et il s'empresse d'en prévenir sa clientèle, en lui annonçant un nouvel assortiment de confections et d'étoffes de soie riches, pour toilettes de soirées et de visites de l'an. (7)

GUÉRISON INSTANTANÉE
KAU ANTI-NEURALGIQUE ABER BAER
 PRODUITS VÉGÉTAUX
 A. MICHEL, PHARMACIEN
 PARIS

NEURALGIES (faciales.) MIGRAINES
 (non gastr.) OTALGIES (névralgies de l'oreille.) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient cariées.)

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; après par le massage, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'EMBRÈLEMENT et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des échantillons contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des Flacons destinés à être instantanément remplis dans la Pharmacie de A. SAUMUR, pharmacie Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergue, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
 ET
TOILETTE DE PARIS
 Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE
 Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS
 Paris, Départements et Algérie : **6 francs par an.**

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.